

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011**

\*\_\*\*

L’an deux mille onze le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN.

**Etaient présents** : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Fredy MELLE, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Marc CHAIGNE, Damien BLANC, Alain LACHAUMETTE, Jean-Pierre OLLIVIER, Gilbert CADUC, Mme Colette PIVETEAU, MM. Pierre NIVOIS, Bruno-José GIOVANNINI et Mme Liliane PIGNOL.

**Etaient absents** : M. Nicolas PIGNOL qui a donné pouvoir à Mme Liliane PIGNOL  
M. Jacques COUHÉ pouvoir à M. Gilbert CADUC  
Melle Monique ROYER pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER  
Mme Marie-Noëlle BINET pouvoir à M. Patrice RAFFARIN

**Secrétaire de séance** : M. Frédy MELLE a été élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR** :

- 1-Compte rendu de Conseil
- 2- Tempête Xynthia : demande d’aide au titre du Fonds de Solidarité de l’Union Européenne (FSUE) – Axe 1
- 3-Eclairage public petite rue de la grande Vallée et abords du Poste de secours : Convention financière
- 4-Maison des activités associatives – signature des marchés pour :
  - . Mission de contrôle technique
  - . Mission de coordination sécurité et protection de la santé
  - . Etude Géotechnique
- 5-Salle d’activités de l’Ecole Maternelle – résultat de la consultation pour :
  - . Mission de Contrôle technique
  - . Mission de coordination sécurité et protection de la santé
- 6-Profil de vulnérabilité des eaux de baignade : signature du marché et demande de subvention
- 7-Aménagement du centre bourg : demande de subvention au titre du Fonds national d’Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- 8-Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l’Ile de Ré
- 9-Mise à disposition d’un local pour le relais des assistantes maternelles : Projet de convention entre la Commune de Rivedoux-Plage et la Communauté de Communes de l’Ile de Ré
- 10-Autorisation d’ester en justice : affaire Garach
- 11-Parc naturel marin
- 12-D.I.A en D.P.U
- 13-Questions diverses

## 1-COMPTE RENDU DE CONSEIL

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2- TEMPETE XYNTHIA : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE (FSUE) – AXE 1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande d'aide au titre du FSUE pour la remise en état des infrastructures routières de la rue Charles De Gaulle, endommagées lors de la tempête Xynthia, ainsi que le rétablissement du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales.

Il s'agit de dépenses engagées en urgence en 2010 pour des raisons de sécurité et soldées à ce jour pour un montant total de **66 005,40 €H.T.**

Le Conseil Municipal intervient en conséquence auprès de l'Etat afin de solliciter une aide financière pour ces travaux de remise en état des infrastructures, qui entrent dans la catégorie des dommages non assurables.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **Accepte** le dossier de demande de subvention qui vient de leur être présenté,
- **Sollicite** de l'Etat une aide financière au titre du FSUE selon les plans de financement établis comme suit :

### ❖ Travaux réalisés rue Charles De Gaulle

**AXE 1 – Mesure 2 - Voirie** - pour un montant de : **60 712,65 €H.T.**

- Commune .....	Taux de 30 % ....	18 213,80 €
- FSUE.....	Taux de 70 % ....	42 498.85 €

**AXE 1 – Mesure 4 – Réseau Pluvial** - pour un montant de : **5 292,75 €H.T.**

-Commune .....	30 % .....	1 587,83 €
- FSUE .....	70% .....	3 704,92 €

- **S'engage** à inscrire au Budget communal de l'exercice 2011 les crédits nécessaires au financement de la part restant à la charge de la Commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer et à transmettre ce dossier en Préfecture.

## 3-ECLAIRAGE PUBLIC PETITE RUE DE LA GRANDE VALLEE ET ABORDS DU POSTE DE SECOURS : CONVENTION FINANCIERE

Le Conseil Municipal de Rivedoux-Plage a successivement approuvé en 2009 plusieurs programmes d'équipement portant sur la réalisation de travaux neufs d'éclairage public dans le cadre des chantiers suivants :

- Reprise de l'éclairage public petite rue de la Grande Vallée au « Purais »,
- Extension de l'éclairage aux abords du Poste de secours.

A la demande de la Collectivité, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime en a assuré la maîtrise d'ouvrage. Ces travaux étant aujourd'hui achevés, le Syndicat a établi et remis pour approbation par le Conseil Municipal la note explicative définitive de la dépense engagée.

Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante avait retenu, pour ces deux dossiers, un mode de remboursement échelonné selon les nouvelles modalités adoptées par le Comité Syndical à savoir : cinq annuités sans intérêts ni frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- reconnaît la conformité de la réalisation du projet accepté,
- prend acte du coût global des travaux arrêté à la somme de **18 296,43 Euros**
- s'engage à rembourser le montant de la **contribution communale, soit 9 148,21 € en cinq annuités de 1 829,64 €** dont la **première** interviendra le **1<sup>er</sup> juillet 2011** et la dernière le **1<sup>er</sup> juillet 2015**.
- Approuve les termes de la convention financière entre le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime et la Commune de RIVEDOUX-PLAGE ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

#### **4-MAISON DES ACTIVITES ASSOCIATIVES – SIGNATURE DES MARCHES**

M. CHAIGNE précise au conseil que le projet de construction de la Maison des activités associatives a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Aucune observation particulière n'ayant été formulée, le permis de construire sera donc déposé sur la base de ce dossier.

D. BOUYER ajoute que le projet a également été présenté aux associations communales. Quelques remarques intéressantes ont été prises en compte.

A la demande de l'architecte, maître d'œuvre du projet, la commune a procédé à plusieurs consultations pour :

#### **. MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la mission de Contrôle technique dans le cadre de la construction de **la Maison des activités associatives**.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Elle n'a pas donné lieu à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence. La date limite de remise des offres était fixée au 6 juin 2011. Quatre bureaux de contrôle ont été mis en concurrence dans le cadre de la consultation effectuée le 17 mai 2011 pour la mission précitée. Quatre offres ont été enregistrées :

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>1) DEKRA</b> 11, cours Lemer cier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 1,58 jour <b>Phase exécution</b> : 6,58 jours <b>Phase réception</b> : 1,72 jour  <b>TOTAL : 9,88 jours</b>	794,00 € 3 396,00 € 808,00 €  <b>4 998,00 €</b>	949,62 € 4 061,62 € 966,37 €  <b>5 977,61 €</b>
<b>MAIRIE DE RIVEDOUX-PLAGE</b>	<b>Conseil municipal du 27 juin 2011</b> <b>Délibération n° 06/06/2011</b>		
<b>2) SOCOTEC</b> Immeuble "le Challenge" Avenue Marillac 17025 LA ROCHELLE Cedex1	<b>Phase conception</b> : 2,5 jours <b>Phase réalisation</b> : 9 jours <b>Vérifications finales</b> : 2 jours  <b>TOTAL : 13,5 jours</b>	Forfait de : <b>6 000,00 €</b>	<b>7 176,00 €</b>
<b>3) APAVE</b> Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	<b>Phase conception</b> : 2,25 jours <b>Phase réalisation</b> : 6,50 jours <b>Phase réception</b> : 2,00 jours Remise attestation handicapés <b>TOTAL : 10,75 jours</b>	967,00 € 2 793,00 € 860,00 € 380,00 € <b>5 000,00 €</b>	1 156,53 € 3 340,43 € 1 028,56 € 454,48 € <b>5 980,00 €</b>
<b>4) BUREAU VERITAS</b> 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	<b>Phase conception</b> : 3 jours <b>Phase réalisation</b> : 5,28 jours <b>Vérifications finales</b> : 1,43 j  <b>TOTAL : 9,71 jours</b>	1 565,00 € 2 775,00 € 700,00 €  <b>5 040,00 €</b>	1 871,74 € 3 318,90 € 837,20 €  <b>6 027,84 €</b>

De l'analyse des offres il ressort que la proposition de la **Société APAVE** est économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du temps consacré au suivi de l'opération.

Il est décidé de procéder au vote.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- Confirme le choix du maître d'ouvrage et décide de confier la mission de Contrôle technique à effectuer dans le cadre de la construction de la Maison des activités associatives à RIVEDOUX-PLAGE à la Société APAVE pour un montant de **5 980,00 €T.T.C.** ;

- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir ;

- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette mission figurent au Budget Primitif 2011 –Opération n° 167 -

## . MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de l'opération « **Construction de la Maison des activités associatives** ».

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Elle n'a pas donné lieu à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence. La date limite de remise des offres était fixée au 6 juin 2011. Six bureaux de contrôle ont été mis en concurrence dans le cadre de la consultation effectuée le 17 mai 2011 pour la mission précitée. Cinq offres ont été enregistrées :

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>1) APAVE</b> rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 11 h	550,00 €	657,80 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 32 h	1 400,00 €	1 674,40 €
	<b>TOTAL : 43 h</b>	<b>1 950,00 €</b>	<b>2 332,20 €</b>
<b>2) ATLANTIQUE DE COORDINATION DE TRAVAUX</b> 75, rue des Goélands 17940 RIVEDOUX-PLAGE	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 8 h	400,00 €	478,40 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 24 h	1 200,00 €	1 435,20 €
	<b>TOTAL : 32 h</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 913,60 €</b>
<b>3) BUREAU VERITAS</b> 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 11,6 h	577,50 €	690,69 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 46,2 h	2 310,00 €	2 762,76 €
	<b>TOTAL : 57,8 h</b>	<b>2 887,50 €</b>	<b>3 453,45 €</b>
<b>4) ORGATEC</b> 9, avenue de la Charente 17300 ROCHEFORT S/MER	<b>Phase conception</b> durée d'intervention :	(non chiffrée)	
	<b>Phase réalisation</b> durée :	(non chiffrée)	
	<b>TOTAL heures (non indiqué)</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>2 870,40 €</b>
<b>5) DEKRA</b> 11, cours Lemercier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 9,20 h	322,00 €	385,11 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 59,77 h	2 092,00 €	2 502,03 €
	<b>TOTAL : 68,97 h</b>	<b>2 414,00 €</b>	<b>2 887,14 €</b>

De l'analyse des offres il ressort que la proposition de l'Atlantique de Coordination de Travaux (A.D. C.T.) est économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du temps consacré au suivi de l'opération.

Il est décidé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Confirme le choix du maître d'ouvrage et décide de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de l'opération de « Construction de la Maison des activités associatives à RIVEDOUX-PLAGE » à **l'Atlantique de Coordination de Travaux (A.D.C.T.)** pour un montant de **1 913.60 €T.T.C. ;**

- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir ;

- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette mission figurent au Budget Primitif 2011 –Opération n° 167 -

### **. ETUDE GEOTECHNIQUE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études des sols effectuée pour la construction de **la Maison des activités associatives.**

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 11 juin 2011. Trois géotechniciens ont été mis en concurrence dans le cadre de la consultation effectuée le 31 mai 2011. Les trois bureaux ont remis une offre pour cette étude géotechnique :

- 1) **GEOFONDATION** – 11, rue Sully Prudhomme – 33700 MERIGNAC  
Offre : Investigations géotechniques (norme NFP94 500déc06) et rapport d'ingénierie  
Montant : **2 365,00 €H.T.** soit 2 828,54 €T.T.C
- 2) **JOSENSI CONSULTANT** – 16, rue d'Hendaye – BP 30018 – 17301 ROCHEFORT-SUR-MER CEDEX  
Offre : Préparation du chantier, investigations géotechniques et rapport exécution et mission G11 et G12  
Montant : **2 161,00 €H.T.** soit 2 584,56 €T.T.C
- 3) **COMPETENCE GEOTECHNIQUE** – ZAC des Groix – 8, impasse des Petits Fossés – 17120 COZES  
Offre : Investigations géotechniques (reconnaissance de la nature du sol, mesure de la résistance, mesure de l'eau dans le sol, ...) et rapport d'étude  
Montant : **2 574,50 €H.T.** soit 3 079,10 €T.T.C. (+ 450,00 €H. T. pour le dimensionnement du système de traitement des eaux pluviales).

Tous les géotechniciens ont parfaitement répondu aux différents éléments qui leur étaient demandés dans le cahier des charges. De l'analyse des offres il ressort néanmoins que la proposition de JOSENSI CONSULTANT apparaît être économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du contenu de la mission.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- Confirme le choix du maître d'ouvrage et décide de confier l'étude géotechnique à réaliser dans le cadre de la construction de la Maison des activités associatives à RIVEDOUX-PLAGE au Bureau d'études **JOSENSI CONSULTANT** pour un montant de **2 584,56 €T.T.C.** ;

- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir ;

- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette mission figurent au Budget Primitif 2011 –Opération n° 167 -

**5-SALLE D'ACTIVITES DE L'ECOLE MATERNELLE – RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR :****. MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études effectuée pour la mission de Contrôle technique dans le cadre de la **réhabilitation de la salle d'activités de l'Ecole Maternelle**.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 11 juin 2011. Quatre bureaux de contrôle ont été mis en concurrence dans le cadre de la consultation effectuée le 25 mai 2011 pour la mission précitée. Deux offres ont été enregistrées :

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>1) DEKRA</b> 11, cours Lemer cier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	<b>Phase conception</b>	762,00 €	911,35 €
	durée d'intervention : 1,58 jour		
	<b>Phase exécution : 3,86 jours</b>	1 978,00 €	2 365,69 €
	<b>Phase réception : 1,57 jour</b>	730,00 €	873,08 €
	<b>TOTAL : 7,01 jours</b>	<b>3 470,00 €</b>	<b>4 150,12 €</b>
<b>3) APAVE</b> Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	<b>Phase conception : 0,625 jour</b>	375,00 €	448,50 €
	<b>Phase réalisation : 1,250 jour</b>	750,00 €	897,00 €
	<b>Phase réception : 0,375 jour</b>	225,00 €	269,10 €
	<b>TOTAL : 2,25 jours</b>	<b>1 350,00 €</b>	<b>1 614,60 €</b>

De l'analyse des offres il ressort que la proposition de la **Société APAVE** est économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du temps consacré au suivi de l'opération.

Il est décidé de procéder au vote.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- Décide de confier la mission de Contrôle technique à effectuer dans le cadre de la réhabilitation de la salle d'activités de l'Ecole Maternelle à RIVEDOUX-PLAGE à la **Société APAVE** pour un montant de **1 614,60 €T.T.C.** ;

- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir ;

- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette mission figurent au Budget Primitif 2011 –Opération n° 154 -

## . MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la **salle d'activités de l'Ecole Maternelle**.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 11 juin 2011. Six bureaux de contrôle ont été mis en concurrence dans le cadre de la consultation effectuée le 25 mai 2011 pour la mission précitée. Quatre offres ont été enregistrées :

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>1) ATLANTIQUE DE COORDINATION DE TRAVAUX</b> 75, rue des Goélands 17940 RIVEDOUX-PLAGE	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 5 h	250,00 €	299,00 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 9, 50 h	475,00 €	568,10 €
	<b>TOTAL : 14,50 h</b>	<b>725,00 €</b>	<b>867,10 €</b>
<b>2) ORGATEC</b> 9, avenue de la Charente 17300 ROCHEFORT SUR MER	<b>Phase conception</b> durée d'intervention :	(non précisé)	
	<b>Phase réalisation</b> durée :	(non précisé)	
	<b>TOTAL en heures non indiqué</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>1 315,60 €</b>
<b>3) DEKRA</b> 11, cours Lemer cier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 5,93 h	237,00 €	283,45 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 19,00 h	760,00 €	908,96 €
	<b>TOTAL : 24,93 h</b>	<b>997,00 €</b>	<b>1 192,41 €</b>
<b>4) APAVE</b> rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY Cedex	<b>Phase conception</b> durée d'intervention : 9,00 h	450,00 €	538,20 €
	<b>Phase réalisation</b> durée : 13,50 heures	590,63 €	706,39 €
	<b>TOTAL : 22,50 h</b>	<b>1 040,63 €</b>	<b>1 244,59 €</b>



De l'analyse des offres il ressort que la proposition de l'Atlantique de Coordination de Travaux (A.D. C.T.) est économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du temps consacré au suivi de l'opération.

Il est décidé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide** de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de l'opération de « Réhabilitation de la salle d'activités de l'Ecole Maternelle à RIVEDOUX-PLAGE » à **l'Atlantique de Coordination de Travaux (A.D.C.T.)** pour un montant de **867,10 €T.T.C.** ;

- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir ;

- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette mission figurent au Budget Primitif 2011 –Opération n° 154 -

## **6-PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINNADE : SIGNATURE DU MARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

La nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade (Directive 2006/7/CE) introduit différentes évolutions en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Pour atteindre les nouveaux critères de qualité fixés à l'horizon 2015, les communes balnéaires doivent établir dès 2011 des profils de baignade des eaux de leurs plages.

Le profil de baignade a pour vocation d'évaluer et de comprendre les risques de pollutions des eaux de baignade et de concevoir des mesures permettant de réduire ce risque et/ou de limiter l'exposition des usagers à cette pollution.

Compte-tenu de l'importance de cet enjeu, le Conseil Général de la Charente-Maritime met en place une politique d'aide financière à l'établissement de ces profils de baignade en attribuant aux communes concernées une aide représentant 30 % des frais d'études correspondants.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 21 janvier 2011, avait émis le souhait d'adhérer au groupement de commandes, constitué par la Communauté de communes de l'Ile de Ré, relatif à la passation d'un marché de prestation intellectuelle concernant la réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade.

Dès la réception de l'ensemble des délibérations des communes intéressées, la Communauté de communes a lancé la procédure de passation. Neuf dossiers ont été retirés et deux offres ont été remises (SAFEGE et SAUR).

Le 16 mai 2011 les membres du bureau de la Communauté de communes, après examen des propositions, ont choisi l'offre de la SAUR associée en sous-traitance à CREOCEAN, offre inférieure de 40 % à l'estimation réalisée à partir des données de l'Agence de l'Eau et de 20 % à la proposition SAFEGE.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **Autorise** le Maire à signer avec **SAUR Centre Atlantique** le marché de prestation intellectuelle relatif à l'élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade de la commune de RIVEDOUX-PLAGE ;
- **Arrête** le coût global de ladite prestation à **18 477,66 €H.T.** soit **22 099,28 €T.T.C**
- **Sollicite** l'aide financière du Département de la Charente-Maritime ;
- **Sollicite**, exceptionnellement, et compte tenu de l'urgence de cette réalisation, une dérogation à la règle de non commencement d'exécution avant notification de l'attestation "dossier complet" ;
- **S'engage** à inscrire au Budget communal les crédits afférents à cette mission –compte n° 2031 - opération n° 126 -

D. BOUYER insiste sur l'extrême importance de ces profils de vulnérabilité des eaux de baignade. Les processus d'analyse permettront, en cas de pollution accidentelle, de déclencher rapidement tous les moyens à mettre en œuvre ainsi que l'information de la population. Tous les scénarii catastrophes possibles seront envisagés afin de déterminer les moyens d'intervention nécessaires ainsi que l'incidence sur le milieu. Ces profils existent déjà dans plusieurs villes notamment à Biarritz et à Morlaix.

## **7-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

Rivedoux-Plage est une commune touristique, située au débouché immédiat du pont de l'Île de Ré. L'évolution du trafic routier, comme l'augmentation constante de sa population permanente, ont conduit la commune, en partenariat avec le Conseil Général, à réfléchir sur l'avenir des espaces publics, la réorganisation spatiale des services (Mairie, Poste, Office de Tourisme, ...) et le développement en centre bourg de l'offre commerciale.

Les enjeux de la présente opération, séquence 2 dite du « centre-bourg » sont multiples : identifier et valoriser le cœur du village tout en améliorant les flux, créer un pôle commercial attractif, améliorer l'accueil des touristes.

A travers cette requalification la commune de Rivedoux-Plage souhaite réaménager son centre-bourg afin d'y développer ses activités commerciale et touristique, tout en favorisant l'accessibilité et la sécurité.

Cette réhabilitation consistera d'abord en la construction d'un marché couvert et de cinq locaux commerciaux suivie d'un réaménagement du marché de plein vent. Puis, toute la voirie et les espaces publics seront repensés pour plus de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'attractivité.

Ces travaux correspondent à :

**I      Investissement : 2 353 088, 93 €HT**

**II     Fonctionnement : 218 541 €HT**

**TOTAL : 2 571 629, 93 €HT**

**Le Conseil Municipal**, ouï le rapport du maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Accepte** la nature et le montant du projet lié à l'aménagement du centre bourg,
- **Autorise** le Maire à signer, après consultation, toutes les pièces administratives liées à cette opération,

- **Dit** que les crédits nécessaires au financement de ce projet seront inscrits au budget communal des exercices concernés sur l'opération 165.
- **Sollicite** la préfecture de Charente-Maritime pour une subvention de **582 618, 98 €** (soit 25% des dépenses éligibles) au titre du F.N.A.D.T.

## **8-SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'ILE DE RE**

Le débat de ce soir concernera plusieurs volets du SCOT essentiels pour la commune :

### 1°) L'ouverture de zone

Les élus de Rivedoux vont demander l'ouverture de la zone 2 NA derrière le camping Les Tamaris pour une superficie de 0,88 ha. Cet espace sera dédié à l'accueil d'activités sportives.

Cette demande ne pose, a priori, aucun problème.

### 2°) Terrain en zone NAO

Pas d'affectation ni de développement possible envisagé aujourd'hui : donc maintien de ce zonage.

F. MELLE précise qu'il serait peut-être nécessaire de demander l'extension de la zone Nao, celle-ci ayant été considérée comme un secteur pouvant servir à l'ostréiculture mais sans constructions possibles.

### 3°) Problématique de la zone UC gelée.

M. le Maire se refuse à voir inscrit dans le SCOT de l'Ile de Ré le mot « gelé » car on peut se poser des questions sur l'aspect réglementaire de ce gel. Dans le cadre de la révision du POS en PLU, les modalités d'ouverture de cet espace à l'urbanisation pourraient être étudiées. Le SCOT, quant à lui, définira les grandes orientations à prendre en compte dans cette optique.

Le SCOT c'est se donner des opportunités pour l'avenir, opportunités que nous n'avons plus beaucoup. La situation se durcit sur le territoire rétais et l'Etat envisage notamment d'étendre le classement des zones naturelles.

### 4°) La zone UBo

Activité ostréicole. M. le Maire met en avant son souhait de maintenir l'activité ostréicole, partie intégrante de l'identité de la commune, mais également de permettre la diversification de l'activité sur la zone UBo, ne pouvant que constater les difficultés de la profession et notamment les départs en retraite non remplacés qui conduisent à l'état d'abandon de certaines parcelles.

En accord avec les ostréiculteurs, la Communauté de communes de l'Ile de Ré a voté un budget pour analyser au cas par cas l'avenir des zones ostréicoles.

M. Alain PORSAIN, représentant de la Chambre Régionale de la Conchyliculture, a déclaré y avoir travaillé et avoir des propositions à formuler : maintien de la zone UBo mais prise en compte de la situation actuelle des ostréiculteurs en intégrant la possibilité d'une activité complémentaire à l'activité ostréicole.

Le bureau d'études va rencontrer les ostréiculteurs et remettre son rapport à la CDC, ce qui permettra d'élaborer un plan sur l'avenir. Au terme de la réunion du 27 mai 2011, initiée par la commune de Rivedoux, sur le devenir des zones ostréicoles, les participants se sont prononcés sur deux points :

- les ostréiculteurs refusent que la zone UBo devienne une extension de la zone urbaine
- demandent que la diversification des activités (artisanales ou commerciales) sur les zones ostréicoles en zone urbaine (UBo actuelles) soit autorisée.

M. le Maire précise cependant que nous n'en sommes aujourd'hui qu'au stade des intentions et non des décisions.

### 5°) Zone agricole

Le 6 mai dernier une réunion était organisée en mairie avec les agriculteurs locaux, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, afin de :

- délimiter les espaces agricoles à protéger

- repérer les sites de regroupement, d'implantation de bâtiments et d'installations agricoles mutualisés à envisager sur la commune.

Ces repérages faciliteront la mise en place ultérieure par le Département d'un Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN). Le PAEN est un outil de gestion favorisant l'exploitation agricole et permettant notamment à une collectivité d'acquérir des terrains (à l'amiable, préemption ou expropriation) en vue de leur protection et mise en valeur.

Après discussion les agriculteurs ont proposé d'inclure dans le périmètre de protection la totalité de la zone NCr située au Nord-Ouest de la commune.

Pour le site de regroupement ils ont, en fonction de leurs besoins techniques, estimé que les terrains situés au croisement de la rue du Défend et du chemin de la Casse étaient les plus appropriés.

Les élus rappellent les prescriptions de l'Etat, inscrites dans le SCOT, concernant les entrées des communes qui doivent être préservées. Il n'est en conséquence que peu probable que ce site soit retenu celui-ci se situant justement en entrée de commune totalement à l'écart du tissu bâti. Les agriculteurs seront invités à réfléchir à une nouvelle implantation des bâtiments à proximité de la ferme du Taffetas ou de celle des Boudonneaux, implantation qui serait plus en adéquation avec les prescriptions réglementaires.

#### 6°) Le secteur NDep

Pour un petit espace situé à l'extrémité du camping Le Platin.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, il avait été envisagé, après la démolition du bâtiment des services techniques, de fermer l'esplanade à cet endroit.

#### 7°) Plages

Classement actuel de l'ensemble des plages de la commune de Rivedoux-Plage : plages urbaines.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce classement : est-ce qu'il correspond bien à la définition de nos plages et à leurs caractéristiques ?

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### Autres points abordés :

F. MELLE demande, après avoir consulté les documents mis à disposition, si une nouvelle extension de la zone artisanale est abandonnée. En effet, une voirie ayant été prévue dans le cadre des travaux actuels de la ZA, pourquoi ne pas demander l'ouverture d'une partie de la zone ND limitrophe ?

## **9-MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES : PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE RIVEDOUX-PLAGE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**

Julie FOULQUIER informe les élus de la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles.

Les élus communautaires ont validé le nouveau Projet Educatif Local (PEL) le 19 avril 2010. Le PEL fédère les intentions éducatives exprimées par les acteurs éducatifs et sociaux que sont les parents, les enseignants, les animateurs, les éducateurs sportifs, les associations, les communes et communautés de communes, les organismes sociaux, les services déconcentrés de l'Etat.

L'un des trois objectifs généraux vise à *favoriser l'accueil des jeunes enfants et accompagner les parents dans leur fonction éducative.*

Les partenaires se sont associés autour du projet de **création d'un relais assistantes maternelles itinérant (RAM)** qui constitue l'une des actions prioritaires du PEL 2010/2014.

La réflexion menée s'inscrit donc dans le cadre d'une politique petite enfance sur le territoire de l'île de Ré et représente un des axes de développement de l'accueil de la petite enfance, jugé prioritaire par les élus communautaires.

Dans cette perspective, la Communauté de Communes a sollicité la mise à disposition de locaux à la commune de Rivedoux-Plage afin que le Ram puisse assurer régulièrement des ateliers à destination des enfants et des assistantes maternelles. Le Ram sera également amené à assurer des permanences ou rendez-vous en faveur des familles en recherche d'informations relatives à l'accueil d'un jeune enfant.

M. le Maire rappelle que les assistantes maternelles de Rivedoux ont déjà, quant à elles, un local mis à leur disposition ainsi que des moyens pour les enfants accueillis. Chaque mardi matin elles peuvent, de ce fait, se retrouver pour échanger, dialoguer et faire se rencontrer les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- accepte de mettre à la disposition de la Communauté de communes de l'île de Ré un local pour y installer, selon un planning à définir, les ateliers et les rendez-vous avec les familles, sous réserve que le RAM ne perturbe pas l'organisation actuellement mise en place avec les assistantes maternelles de Rivedoux.

## **10-AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : AFFAIRE GARACH**

Le Maire informe le Conseil qu'une requête introductive d'instance, **enregistrée le 23 mai 2011 sous le n° 1101095-1**, a été présentée au Tribunal Administratif de POITIERS par Monsieur Pierre GARACH.

*Rappel des faits* : Monsieur Pierre GARACH a déposé le 17 novembre 2010 une déclaration de travaux tendant à la remise en état des clôtures et de l'ouvrage endommagé lors de la tempête Xynthia. Par arrêté du 7 décembre 2010, le Maire a fait opposition à sa déclaration préalable au motif que le terrain d'assiette du projet :

- est situé en zone NDr du POS et en zone rouge R1 du Plan de Prévention des Risques Naturels, lequel interdit la remise en état des bâtiments détruits par une submersion.
- Serait bordé par la servitude de passage sur le littoral, à laquelle la présence de l'ouvrage ferait obstacle.

Par courrier recommandé avec AR en date du 5 février 2011, Monsieur GARACH a formé un recours gracieux dont le Maire a accusé réception le 18 février 2011.

Par courrier recommandé du 22 mars 2011, reçu le 25 mars, M. le Maire a maintenu sa position et refusé le retrait de son opposition.

**Monsieur GARACH sollicite l'annulation de cette décision ainsi que celle de l'opposition à déclaration préalable à laquelle elle se rapporte.**

Le Maire suggère à l'assemblée délibérante d'avoir recours à la SCP d'Avocats VEYRIER- BROSSIER-GENDREAU – CARRÉ du cabinet **ARTEMIS** de POITIERS.

Le Conseil Municipal, ouï le rapport du maire,

Vu la délibération du 21 mars 2008 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Maire est chargé, et ce pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

Considérant que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

Considérant que la Commune se doit dans le cas présent d'avoir recours aux services d'un avocat pour la défense et la bonne administration des intérêts communaux ;

#### **A l'unanimité,**

- **Désigne** Maître Valérie BROSSIER du cabinet ARTEMIS (SCP d'avocats VEYRIER-BROSSIER-GENDREAU-CARRÉ) de POITIERS pour organiser la défense des intérêts de la commune de RIVEDOUX-PLAGE dans le cadre de la requête introductive d'instance présentée par Monsieur Pierre GARACH devant le Tribunal administratif de POITIERS ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront portés au budget communal 2011 -article 6226-
- **Demande** à Monsieur le Maire de communiquer le présent dossier aux Mutuelles du Mans Assurances dans le cadre de son contrat de protection juridique.

### **11-PARC NATUREL MARIN**

Le projet s'étend de l'embouchure du Payré en Vendée, au nord, au bec d'Ambès sur l'estuaire de la Gironde au sud. Il inclut l'ensemble des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson), les estuaires et va jusqu'aux fonds de 50m au large. La surface totale du projet est d'environ 6 500 km<sup>2</sup> pour 700 km de côtes.

Pourquoi créer un parc naturel marin dans cet espace ? C'est une zone majeure pour les espèces migratrices, oiseaux ou poissons, dont certaines sont malheureusement en voie d'extinction. Ces richesses naturelles sont fragiles. La création d'un parc naturel marin permettra de gérer, localement, ces enjeux aussi bien écologiques qu'économiques.

### **12-D.I.A EN D.P.U**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Section AC 129 sis à RIVEDOUX-PLAGE 71, rue du Phare, pour une superficie totale de 344m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme HEINRICH Raymond
- Section AB 329 sis à RIVEDOUX-PLAGE rue des Clos, pour une superficie totale de 454m<sup>2</sup>, appartenant à M. Alain BERNARD
- Section AC 645-667-670-678 sis à RIVEDOUX-PLAGE Impasse de l'Hôtel appartenant à la SCI COUEGNAS, représentée par M. et Mme BERNARD Daniel  
 Pour une superficie totale de 163 m<sup>2</sup>  
 1/8<sup>ème</sup> de la parcelle AC 674 46 m<sup>2</sup>  
 Locaux dans un bâtiment en copropriété :  
 Section AC 643 5 m<sup>2</sup>  
 Lot n° 1 pour 500/1000<sup>ème</sup>  
 Locaux dans un bâtiment en copropriété :  
 Section AC 635 6m<sup>2</sup>  
 Lot n° 1 pour 600/1000<sup>ème</sup>
- Section AH 668 sis à RIVEDOUX-PLAGE 181, rue des Charbonnières, pour une superficie totale de 400 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame BERTHET Daniel

- Section ZC 181 sis à RIVEDOUX-PLAGE 52, Impasse des Courlis, pour une superficie totale de 284m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts HENRY
- Section AI 263 sis à RIVEDOUX-PLAGE 40, chemin de la Côte appartenant à Monsieur Jean-Pierre FERRAND et Madame Michèle TREUILLARD pour une superficie totale de 1 163 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

## 13-QUESTIONS DIVERSES

### Informations

- a) Séquence 5 de l'aménagement de la RD 735 dans la traversée de l'agglomération : dossier Loi sur l'eau reçu en Mairie.
- b) Une question de J. GIOVANNINI sur les profils de vulnérabilité des eaux de baignade. Précisions apportées par D. BOUYER.
- c) Dossier sur le Schéma de coopération intercommunale mis à la disposition des élus.

### Remerciements

- d) De l'équipe éducative de l'école Saint-Sacrement pour l'accueil qui leur a été réservé et l'aide apportée à l'organisation de leur jeu de piste dont le thème était les sculptures de Casimir Ferrer.
- e) De l'Etablissement Français du Sang. Grâce à une participation active de la commune, 27 volontaires se sont présentés lors de la collecte organisée le 18 février.
- f) Du Centre équestre du Bois-Plage en Ré. Remerciements pour la collaboration de la commune dans l'organisation du rallye équestre « Ra'L'île en'Re » qui s'est déroulé le 12 juin dernier.
- g) De la Prévention Routière et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour le versement de la subvention communale.
- h) Du Comité Régional USEP pour le soutien apporté à l'organisation des Rencontres Régionales USEP 2011, soutien qui a contribué à la réussite de cet événement.

### Cartes postales

- i) De Liliane, Nicolas et Perrine PIGNOL en voyage en Sicile.
- j) de Marc CHAIGNE en séjour à l'Ile Maurice.

### Bâtiments

- k) Vérification des installations électriques du Groupe scolaire et de la Bibliothèque par le bureau de contrôle VERITAS : aucune observation. M. le Maire félicite Didier BOUYER, adjoint en charge des bâtiments communaux, pour le travail accompli dans l'ensemble des bâtiments.
- l) Courrier en recommandé des locataires de la maison Pajot-Manguis. Ceux-ci ont trouvé une opportunité immobilière et de ce fait ont donné leur préavis. Sachant que la commune aura vraisemblablement besoin de cette maison dans le cadre des travaux de la Mairie, il n'est pas nécessaire de rechercher de nouveaux locataires.

### Commissions

- m) La commission « Marché » s'est réunie le 20 juin dernier. Tous les commerçants, présents toute l'année sur le marché, ont été rencontrés par les membres de la commission.

### Ecole de Voile

- n) Le CNPA Ile de Ré, affilié à la Fédération Française de Voile, a obtenu les labels suivants :
- Ecole française de voile
  - Voile compétition
  - Voile loisir
- Félicitations adressées au CNPA de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

### Pont et écotaxe

- o) M. le Maire informe les élus qu'il envisage de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de juillet la nouvelle tarification du pont à travers l'éco-péage. Il fait part de ses inquiétudes sur la mise en place de cette écotaxe qui ne freinera en rien le trafic dans la traversée de Rivedoux. Le transit sera toujours aussi important. Aujourd'hui c'est trois millions de véhicules qui entrent et sortent de l'Ile de Ré. Il convient pour les élus de Rivedoux d'être vigilants et de demander avec insistance une étude et des travaux importants sur la RD 201 qui n'est pas prévue pour supporter un tel trafic.

### Agenda

- p) Samedi 25 juin s'est déroulée la kermesse de l'école.  
La fête de l'école aura lieu quant à elle le 30 juin prochain à 18 h 30 à la salle des fêtes.
- q) Julie FOULQUIER estime qu'il n'était peut-être pas nécessaire d'envoyer un carton d'invitation pour la réunion du 6 juillet. M. le Maire rappelle que cette réunion de début de saison estivale, à laquelle sont conviés tous les renforts saisonniers (police municipale, gendarmerie, sauveteurs du Poste de secours, agents de sécurité, responsables de l'école de voile et des autres activités nautiques, ...) est importante et qu'il estime préférable d'envoyer un carton d'invitation plutôt qu'un simple courriel.
- r) le 2 juillet : ouverture du festival de guitare de l'Ile de Ré avec un musicien de renommée internationale.

### Ecole et ALSH

- s) Julie FOULQUIER signale un problème de poux à l'école et demande s'il ne serait pas possible de traiter la salle de motricité quelques jours avant la rentrée des classes.  
Le nécessaire sera fait.
- t) Accueil de loisirs « en Ré Mineur » : les deux mini camps organisés cet été sont complets.

### Environnement

- u) Nettoyage des plages sur toutes les communes de l'Ile de Ré, organisé sous l'égide de la Communauté de communes, le 2 juillet prochain de 9 h 30 à 12 h 30. Pour Rivedoux, deux points de rendez-vous : derrière la salle des fêtes et sur le parking de Ré-Glisse au Pas de La Fontaine.
- v) Suite à une intervention ce jour de la Police municipale, M. le Maire signale que les dépôts sauvages effectués sur le terrain communal situé à l'angle de la rue de la Surveillance avec l'avenue du sénateur Gustave Perreau devront être enlevés avant la fin de la semaine.



### Tempête Xynthia

- w) Didier BOUYER fait le point des travaux à venir : rue du Taffetas et rue des Charbonnières. M. le Maire précise que l'obtention de subventions européennes pour ces travaux de remise en état des infrastructures routières implique une exécution et un traitement des dossiers administratifs en urgence ; la date de clôture d'instruction des demandes par la Préfecture étant fixée au 31 octobre 2011.

### Divers

- x) Un nouveau chirurgien dentiste s'installe à Rivedoux. Le Docteur POINT ouvrira son cabinet dans quelques jours
- y) Jean-Pierre OLLIVIER signale la disparition de la bouée sur le port. Encore ! ...
- z) Gilbert CADUC remercie la commune pour l'aide technique apportée à l'organisation de la soirée couscous de l'Amicale Laïque. Un merci tout particulier à M. le Maire et à Serge KINDEL pour avoir assuré brillamment le service !...

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 27 juillet 2011 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 20.